

Rennes, le 11/01/2022

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Christèle ROUAULT
Tél. : 02 99 33 34 18
Mél. : ars-dd35-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf. : 2022-01-07-015/EDCH/AVIS/CR
Réf. : B-211103-105453-576-010
Réf AIOT : 0100001013

Le Directeur de la délégation départementale

à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer
SEB 35 – Pôle police de l'eau
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre – CS 23167
35031 RENNES CEDEX

Objet : FOUGERES – Liaison routière entre la rocade Est et le Boulevard Groslay.

Monsieur le Directeur,

Par messagerie du 26 novembre 2021, vous m'avez sollicité pour avis sur le dossier déposé par la ville de Fougères concernant sa demande d'autorisation environnementale pour la création d'une voie routière entre la rocade Est et le boulevard Groslay à Fougères.

Le projet consiste à créer une nouvelle voie d'entrée de ville afin de répondre aux attentes en matière de flux de circulation et d'insertion au niveau de deux giratoires et d'aménager un cheminement cycle et piéton.

A la lecture du dossier, il apparaît que cette liaison routière n'intercepte aucun périmètre de protection.

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine,
L'Ingénieur général du génie sanitaire,



Benoît CHAMPENOIS